



Rapport de l'atelier de lancement et de la tenue de la première session du Comité National de Pilotage (CNP) du projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants ».



(Le 11 mars 2021, au Centre de Formation Pratique Forestier Jean Djigui KEITA « JDK » de TABAKORO).

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I. DEROULEMENT DES TRAVAUX	3
1.1. Cérémonie de lancement du projet :.....	3
1.2. Remise de clés	6
1.3. Participation :.....	7
1.4. Examen des points inscrits à l'ordre du jour.....	8
1.4.1. Présentation sommaire du projet.....	8
1.4.2. Présentation du Plan de Travail et du Budget Annuel 2021.....	8
II. CLOTURE DE L'ATELER	11
Conclusion :.....	12

INTRODUCTION

Le document de projet (PRODOC) prévoit l'élaboration d'un rapport initial après le lancement du projet « **Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** ». Ce présent rapport est relatif au lancement couplé à la première session ordinaire du Comité National de Pilotage tenu le jeudi, 11 mars 2021 dans la salle de conférence du Centre de Formation Forestier Jean Djigui KEITA de Tabakoro, sous la présidence de Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

L'évènement a été marqué par:

- La cérémonie solennelle de lancement du projet marquée par deux interventions ;
 - o Allocution du représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement, Monsieur Oumar TAMBOURA ; Responsable du Cluster Environnement et du Changement Climatique ;
 - o Discours de lancement du projet par Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.
- La remise des clés de motos et du véhicule ;
- La vérification des Mandats ;
- Les travaux du Comité National de Pilotage;
- Les recommandations ;
- La cérémonie de clôture de l'atelier.



I. DEROULEMENT DES TRAVAUX

1.1. Cérémonie de lancement du projet :

La cérémonie de lancement a été marquée par deux interventions :

- L'allocution du représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement, Monsieur Oumar TAMBOURA ; Responsable du Cluster Environnement et du Changement Climatique ;
- Discours de lancement du projet par Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

❖ Allocution du Représentant du PNUD :

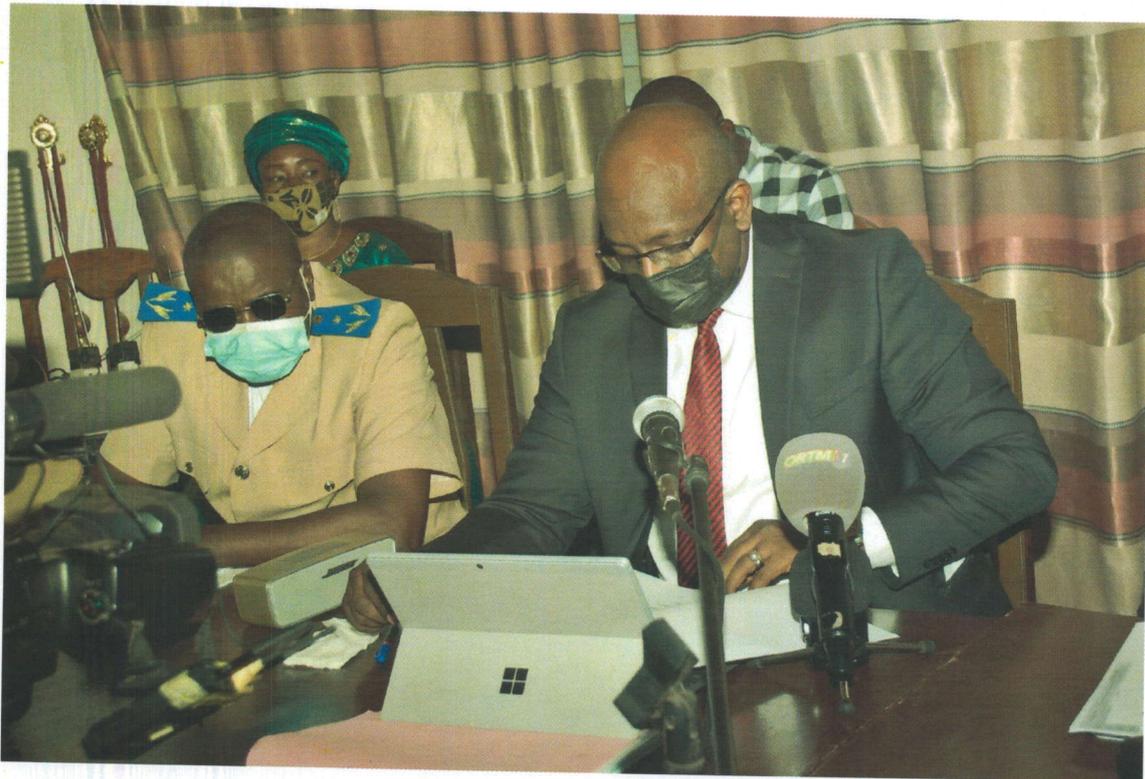
Dans l'allocution du représentant du PNUD, Monsieur Oumar TAMBOURA, a exprimé un réel plaisir de prendre la parole, au nom du Représentant Résident du PNUD, à l'occasion du lancement du Projet « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** ». Il a souligné que cette cérémonie est une consécration du partenariat fécond entre le Gouvernement du Mali, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pour lever les menaces qui pèsent sur les éléphants du gourma, il a souhaité que des actions soient menées par le projet afin de :

- Renforcer le cadre législatif et les capacités nationales à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- Protéger les éléphants du Gourma contre le braconnage et sécuriser les routes migratoires saisonnières et les habitats clés ;
- Développer et organiser une gestion communautaire durable des ressources de la biodiversité dans la zone du projet.

Il a rappelé que ce projet fait partie de l'approche programmatique du FEM visant à prévenir l'extinction des espèces menacées connues et s'inscrit dans le cadre du Partenariat mondial du FEM portant sur la conservation de la faune sauvage et la prévention de la criminalité pour le développement durable.

Il a invité les partenaires de mise en œuvre et les communautés à opérationnaliser les normes de sauvegarde environnementale et sociale et à veiller à une utilisation judicieuse des ressources qui seront mises à dispositions. Il a aussi demandé à tous les participants de bien vouloir saisir cette opportunité pour apprécier et examiner de manière critique mais constructive les documents soumis en la présente session.



En conclusion, Monsieur TAMBOURA a réitéré l'engagement du PNUD à accompagner le Gouvernement du Mali dans ses efforts de protection des ressources naturelles et de la biodiversité dans la perspective d'un développement durable.

❖ **Discours de lancement du projet par son Excellence Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable :**

Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, a tout d'abord exprimé avec un immense honneur et un agréable devoir de présider le lancement officiel du projet « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** ».

Elle a rappelé que la diversité biologique au Mali est fortement entamée par les activités humaines en l'occurrence l'agriculture itinérante sur brûlis, la surexploitation des produits forestiers, le braconnage, la surpêche, le surpâturage et les feux de brousse. A ceux-ci s'ajoutent la variabilité climatique et les besoins croissants des populations. Cette situation est exacerbée par une variabilité accrue des précipitations ces dernières années et une augmentation de la population humaine.

Elle a aussi rappelé qu'aujourd'hui, le Mali dispose d'un réseau de 27 aires protégées d'une superficie totale de 9 010 757 ha, soit environ 8 % du territoire national. Ce réseau d'aires protégées est composé de parcs nationaux, de trois réserves de biosphère, de sanctuaire ou de réserves spéciales et de réserves de faune. La Reserve de Biosphère des éléphants du Gourma, située dans la zone sahélienne entre les trois régions administratives Tombouctou, Mopti, Douentza et Gao, est l'un des plus importants écosystèmes au Mali en termes de biodiversité.

Elle a souligné que la protection de l'environnement occupe une place importante dans la Constitution de la République du Mali de 1992. Le Gourma est considéré comme l'une des quatre régions naturelles les plus riches en biodiversité au Mali.

En rappelant les 4 composante du projet, Madame le Ministre a invité les différents acteurs du projet à atteindre les résultats du projet qui sont :

- L'augmentation de la population d'éléphants du Gourma ;
- La restauration de la superficie des forêts et des terres boisées dans la zone du projet ;
- La réduction significative du braconnage chaque année dans la zone du projet ;
- Le niveau Zéro abattage d'éléphants en représailles ;
- La diminution du taux de déforestation ;
- La réduction de la superficie des feux de brousse incontrôlés dans la zone du projet.

En terminant son allocution, Madame le Ministre a exprimé toute sa reconnaissance à l'endroit des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Mali

dans la conservation de la diversité biologique notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Enfin, en souhaitant plein succès à la suite des travaux, elle a déclaré officiellement lancé le projet « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** ».



1.2. Remise de clés

La fin des activités du lancement du projet a été marquée par la remise des clés d'un véhicule de marque TOYOTA PRADO et de douze motos HAOJUE N°8 tout terrain par le représentant du PNUD, Monsieur Oumar Tamboura à Madame à son Excellence Madame Bernadette KEITA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.



1.3. Participation :

Ont pris part aux travaux de ces deux ateliers :

- les élus,
- les représentants des structures étatiques,
- les partenaires techniques et financiers,
- les organisations de la société civile,
- les personnes ressources,
- la presse écrite et orale,
- les membres du Comité National de Pilotage du Projet, nommés par arrêté N°2020-3328/MEADD-SG du 31 décembre 2020,
- les cadres de l'UGP.

Les travaux du Comité National de Pilotage du Projet ont été présidés par Madame NIAMBELE Aminata DIARRA, Conseillère du Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Le secrétariat a été assuré par l'UGP.



Les travaux ont débuté par le contrôle de présence des participants et l'adoption du programme de la journée.

Au cours de cet atelier, l'UGP a :

- Préparé et présenté la présentation sommaire du projet et le Plan de Travail et du Budget Annuel sous formes de Powerpoint ;
- Répondu aux différentes questions posées relatives aux thèmes présentés ;
- Mis à la disposition des acteurs une copie de chaque thème ;

- Produit un rapport de l'atelier pour les membres du Comité National de pilotage.

1.4. Examen des points inscrits à l'ordre du jour

Les travaux de la journée ont débuté par l'amendement du programme qui a été adopté par les participants. Les points saillants de l'ordre du jour sont entre autres :

- La présentation sommaire du projet « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** »;
- La présentation et la validation du Plan de Travail et du Budget Annuel 2021.

1.5. Présentation sommaire du projet

Cette présentation a été faite par le Coordinateur qui a décrit de façon sommaire le projet. Il s'agit surtout de :

- La présentation Synoptique ;
- L'arrangement institutionnel ;
- Le Contexte ;
 - Menaces
 - Obstacles
- Les objectifs du Projet ;
- Les composantes du Projet ;
- La zone d'intervention ;
- Le plan de financement du projet ;
- L'arrangement de gestion du projet ;
- Le Comité de Pilotage du Projet ;
- Le Comité Technique ;
- L'Unité de Gestion du Projet.

1.5.1. Présentation du Plan de Travail et du Budget Annuel 2021

La présentation du Plan de Travail et du Budget Annuel 2021 a mis l'accent sur l'approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Les activités ont été définies suivant les résultats en fonction des produits attendus du projet selon le plan de présentation ci-après :

- Introduction ;
- Stratégie de mise en œuvre du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) 2021 ;

- Produits (1,2,3,4 et 5) :
 - Les résultats
 - Les indicateurs
 - Les principales activités
 - Les sous totaux
- Tableau de répartition du budget 2021 entre les contributeurs.

A la présentation du PTBA 2021, le Coordinateur a rappelé que la stratégie de mise en œuvre reposera sur le développement du partenariat et de la synergie avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du projet au niveau national, régional et local. Les composantes du projet sont conçues comme des stratégies interconnectées devant cibler les principales menaces pesant sur les éléphants, les terres boisées et les communautés dans la zone du projet

Ila noté que le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PTBA 2021 du Projet s'élèvera à **1 966 233USD ou 1 062 933 811FCFA.**

Les observations et les questions soulevées lors des discussions sur le PTBA 2021 ont porté notamment sur les points suivants:

- Traitement de l'infraction sur les espèces sauvages de faune et de flore comme un crime tandis que la législation actuelle ne prévoit pas de disposition en la matière ;
- Souci de recrutement des consultants internationaux par le PNUD sans associer la DNEF ;
- Prévoir un atelier de mise à niveau des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Stratégie de mise en œuvre du projet à réécrire ;
- Appréciation de la prise en compte du genre dans la composante 4 du projet avec le souci de sa mise œuvre effective ;
- Revoir la planification des activités de façon réaliste au regard du retard accusé pour le démarrage et de l'insécurité dans la zone du projet ;
- Création d'un comité technique du projet au niveau régionale ;
- Expliquer davantage la mission de l'armée dans la mise en œuvre du projet ;
- Revoir le titre du projet qui est long ;
- Revoir le plan de suivi et évaluation en fonction des activités prioritaires ;
- Acte de création officielle de la réserve partielle en réserve de biosphère ;
- Pertinence de la création d'un site web pour le projet ;
- Rapport entre la gendarmerie, la police et la brigade anti-braconnage en termes de visibilité.

A toutes ces préoccupations, des réponses satisfaisantes ont été apportées par le Coordinateur qui a été complété par les représentants du PNUD, de la DNEF et de WILD Foundation.

II. CLOTURE DE L'ATELER

La Présidente de séance avant de prononcer le mot de la fin des travaux de la journée a salué la qualité des présentations faites par l'Unité de Gestion du Projet. Elle a également réitéré ses vifs remerciements aux participants pour leur disponibilité et leurs contributions remarquables aux débats. Avant de lever la séance, elle s'est rassurée que toutes les questions soulevées ont eu leurs réponses.

Enfin, suite à un rappel au devoir, Madamela Présidente a prononcé **la formule consacrée pour l'adoption du PTBA 2021 avec acclamation sous réserve de la prise en compte des observations faites**. La séance a été levée à 15 heures.



Conclusion :

Ce lancement couplé à la première session du comité National Pilotage du projet « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** » a enregistré la participation active de tous les membres du Comité National de Pilotage, les élus, les PTF, les services techniques, les ONG/ Société Civile, les personnes ressources, la presse écrite et orale.

Les recommandations suivantes ont été formulées au terme de cette première session par les membres du Comité National de Pilotage :

- Faire la relecture de l'arrêté du 2020-3328/ MEADD-SG du 31 décembre 2020 portant création du CNP du projet afin de prendre en compte les représentants des structures suivantes :
 - o Le Directeur National de l'Administration de la Justice ou son représentant ;
 - o Le Directeur Général de la Police Nationale ou son représentant ;
 - o Le gouverneur de la région de Douentza ou son représentant ;
- Organiser un atelier de mise à niveau regroupant toutes les parties prenantes du projet ;
- Faire une révision du Plan de Travail et du Budget Annuel 2021 en fonction du contexte sécuritaire de la zone d'intervention et du retard accusé dans le démarrage du projet.

Rapporteur



Monsieur Amadou SOW

Coordonnateur du projet

Présidente de séance



Madame NIAMBELE Aminata DIARRA

CT /MEADD

Annexes :**Annexe 1 LISTE DE PRESENCE**

N	Noms et Prénoms	Localités	Structures
1.	Col. Abdalah TRAORE	Bamako	Armée de l'air
2.	Amidou GOITA	Bamako	FEM/AEDD
3.	Anna Haby SYLLA	Bamako	DGCT
4.	Col. Almahamoud B TOURE	Bamako	EMAT
5.	Noumouké SIDIBE	Bamako	DNPIA
6.	Inspecteur Général Ousmane SIDIBE	Bamako	DNEF
7.	Col. Major Amadou DIALLO	Bamako	DNEF
8.	C G de Police Eliade MOUNKORO	Bamako	DGPN
9.	Cdt. Ousmane SAMASSEKOU	Mopti	DREF
10.	Nima KEITA	Douentza	CDS/ Anti braconnage
11.	Col. Major Michel KOLOMA	Bamako	DNEF
12.	Col. Major Bréhima HAIDARA	Bamako	Wild fondation
13.	Alassane Bocana MAIGA	Bamako	Wild fondation
14.	Mariam MAIGA	Gandamia	Conseillère communale
15.	Soumana TRAORE	Bamako	DNPF
16.	Mariam Djibril KEITA	Bamako	UNDP
17.	Modibo CISSE	Bamako	Directeur Centre de TABAKORO
18.	Oumar Tamboura	Bamako	PNUD
19.	Niambélé Aminata DIARRA	Bamako	CT/ MEADD
20.	Oumar SANOGO	Bamako	DNA
21.	Nouhoum M'Babi DICKO	Dalla	Adjoint Maire
22.	Tyoubado DICKO	Douentza	Conseiller de cercle
23.	Aly BOURA	Gandamia	Bénéficiaire
24.	Djéneba S DJEKO	Haire	Adjointe Maire
25.	Dramane ANGOIBA	Mondoro	Adjoint Maire
26.	Bourahima TRAORE	Bamako	DNAT
27.	Mohamed ould AHMED	Inadjatafane	Bénéficiaire
28.	Abdel JoulOuld BAY	Inadjatafane	Adjoint Maire
29.	A/C Moussa BENGALY	Bamako	DNEF
30.	Mohamed DIAWARA	Bamako	PNUD
31.	Amet AW	Bamako	DNEF
32.	Zoumana KONE	Bamako	DNEF
33.	Lamine TRAORE	Bamako	DNEF
34.	Modibo DIALLO	Bamako	DNA
35.	Mamoudou DICKO	Douentza	Conseiller de cercle
36.	Sékou OUATTARA	Bamako	DNEF

37.	Mahamadou KEITA	Mopti	DREF
38.	Sidi A MAIGA	Bamako	Wild fondation
39.	Alfousseini KAMATE	Bamako	Wild fondation
40.	Haoumo SADIOU	Douentza	Anti braconnage
41.	Adama TOGO	Bamako	UICN
42.	Aguibou COULIBALY	Bamako	ORTM
43.	Arouna DIARRA	Bamako	ORTM
44.	Boncana DIARRA	Bamako	ORTM
45.	Ibrahima SAMAKE	Bamako	MDAC
46.	Mohamed D DIAWARA	Bamako	L'ESSOR
47.	Morimakan COULIBALY	Bamako	L'ESSOR
48.	Alkaly DRAME	Bamako	DNEF
49.	Seydou SAMAKE	Bamako	Etat Major
50.	Karih ISAKSSIN	Bamako	Ambassade de Suède
51.	Benoit SANGARE	Bamako	Ambassade USA
52.	Abdoulaye GARIKO	Bamako	MSPC
53.	AsmaneHameye MAIGA	Douentza	Cantonnement
54.	Idrissa MAIGA	Douentza	Cantonnement
55.	Ichaka DIAKITE	Bamako	GRM
56.	Ichaka WATARA	Bamako	GRM
57.	Issouf MAIGA	Bamako	MEAAD
58.	Abdoulaye DIARRA	Bamako	MEAAD
59.	Moussa MAIGA	Bamako	MEAAD
60.	Bemba COULIBALY	Bamako	MEAAD
61.	Aboubacar SIMAGA	Bamako	MEAAD
62.	Modibo DIAKITE	Bamako	L'ESSORT
63.	Alkaou KANOUTE	Bamako	ASSAFEDE



Empowered lives.
Resilient nations.



**TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE
LANCEMENT COUPLE AU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU
PROJET : GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES
NATURELLES QUI RESOUT LES CONFLITS, AMELIORE LES
MOYENS DE SUBSISTANCE ET RESTAURE LES ECOSYSTEMES
DANS L'ENSEMBLE DE L'AIRE DE REPARTITION DES
ELEPHANTS**

Février 2021

Page 16 sur 25

INTRODUCTION

Le projet de « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » est un projet national initié sous l'égide du PNUD et du FEM pour soutenir le gouvernement du Mali. Il a pour objectif de protéger les éléphants du Mali dans les sites clés et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui vivent le long de la voie de migration pour réduire les conflits entre les hommes et les éléphants. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre (4) composantes dont :

- Composante 1 : Renforcement du cadre législatif et de la capacité nationale à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- Composante 2 : Protection des éléphants du Gourma contre le braconnage et sécuriser les voies de migration saisonnière et les habitats clés ;
- Composante 3 : Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) dans l'habitat des éléphants du Gourma ;
- Composante 4 : Gestion des connaissances, suivi et évaluation et intégration des questions de parité hommes – femmes.

Pour une bonne exécution de ces différentes composantes du projet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) sous la supervision du Directeur National des Eaux et Forêts est mise en place. Cette UGP est composé d'un coordinateur national, d'un expert en suivi-évaluation, d'une gestionnaire, d'un assistant administratif et financier.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER

Malgré le fait que les forêts et les terres boisées n'occupent qu'une très petite partie de la zone du Gourma (pas plus de 4033ha), les écosystèmes du Gourma représentent un habitat vital pour les éléphants et sont très importants pour les communautés locales. Compte tenu des données de Global Forest Watch (2000-2016), la perte de couvert forestier dans la zone avant 2012 était très faible (moins de 1ha par an), après 2012, elle a augmenté 4 fois jusqu'à 4,1 ha par an entre 2012-2016.

Les feux de brousse se déclarent dans l'habitat des éléphants pendant la saison sèche en raison de la mauvaise gestion des incendies par les populations locales, causées principalement par les faiseurs de thé, les mégots de cigarettes et la cuisson des mets. Cependant, certaines tribus locales pratiquant l'agriculture font des feux de brousse intentionnellement pour brûler les pâturages et empêcher les bergers de venir dans la région. Avec l'augmentation de la population humaine, les feux de brousse deviennent plus fréquents et contribuent à la fois à la diminution du fourrage pour les éléphants et le bétail et à la déforestation dans la zone du projet. Ainsi, durant la saison sèche d'octobre 2016 à mai 2017, la superficie totale des feux de brousse a touché environ 48000 ha dans la Réserve de Biosphère des éléphants du Gourma.

C'est pourquoi il existe des conflits entre les hommes et les éléphants dont les principaux sont les suivants :

- Les attaques d'éléphants contre les éleveurs et le bétail qui ont un système d'élevage qui utilise les forêts fréquentées par les éléphants (0-2 sont tués chaque année) ;
- Une tendance pour un très petit nombre d'éléphants à rester près des points d'eau gérés dans le sud de l'aire de répartition des éléphants plutôt que de migrer. Cela conduit à des attaques d'éléphants sur les êtres humains et le bétail qui se servent des mêmes points d'eau ;
- Les éléphants cherchant de l'eau peuvent piétiner les jardins et tuer le bétail s'ils ne peuvent y accéder par un chemin. Ainsi, les éléphants tuent chaque année entre 20 et 30 têtes de bétail dans la Réserve de Biosphère des éléphants du Gourma qui errent pour trouver de l'eau ;
- Lorsque l'habitat des éléphants est défriché pour en faire des champs, cela entraîne la destruction des récoltes ou des attaques de greniers à céréales conservés dans les champs (communes de Haire, Mondoro et Hombori au sud). Les jardins sont également la cible d'attaques à Dimamou, Gossi et Inadiatafane où des jardins irrigués ont été créés autour des lacs sur les routes d'accès utilisées par les éléphants. On recense environ 7-8 incidents de ce genre chaque année.

Cependant, par rapport au pays d'Afrique de l'Est et du Sud, le niveau des conflits hommes -éléphants (HEC) dans la Réserve de Biosphère des éléphants du Gourma est très bas. Aucun cas d'abattage d'éléphants en représailles par les populations locales n'est connu dans la région. Cependant, en raison de l'augmentation de la population et de l'agriculture intensive, les HEC pourraient augmenter dans la zone, ce qui risquerait de causer des abattages d'éléphants en représailles.

La protection de l'environnement occupe une place importante dans la Constitution du Mali de 1992. Le cadre politique est fourni par la Politique nationale de Protection de l'Environnement adoptée en 1998. Le Gourma est mentionné dans la Stratégie nationale de la Biodiversité (adoptée en 2001) comme l'une des quatre régions naturelles les plus riches en matière de biodiversité au Mali.

Le gouvernement du Mali a clairement identifié les éléphants comme étant un patrimoine national important d'où la nécessité de renforcer les capacités en matière de protection de la biodiversité (Stratégie nationale et Plan d'action pour la diversité biologique, Mali, 2014). Ainsi, 25 % de l'aire de répartition des éléphants dans le pays est couverte par la Réserve partielle des éléphants du Gourma avec une superficie de 1 250 000 ha, créée en 1959 par la loi 59-53/AL/RS. Cependant, la seule activité interdite dans la réserve est la chasse d'espèces gibier protégées. Cette faible capacité de conservation explique la nécessité d'adopter une meilleure stratégie de protection et de conservation de cette espèce emblématique.

Le projet Eléphant du Mali(MEP) est mis en œuvre depuis l'année 2002 par Wild Fondation et travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les communautés locales.

Après trois années d'études scientifiques (2003-2006 résumées dans Canney et coll., 2007), une période de participation et de sensibilisation des parties prenantes a suivi pour comprendre le contexte social et construire une vision commune de la coexistence hommes-éléphants (2007-2009). Ceci a fourni la base d'un projet qui, fonctionnant continuellement depuis 2009, permet aux communautés locales d'inverser la dégradation des ressources naturelles tout en protégeant les éléphants, leurs habitats (et la biodiversité associée) et la voie de migration des éléphants. Un modèle « testé pendant la période d'insécurité » a été mis au point avec succès.

C'est dans ce cadre que se situe le présent atelier de lancement qui sera suivi de la tenue du Comité National de Pilotage du présent projet : « **gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants** ».

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

2.1 Objectif général

L'objectif général est d'informer et de sensibiliser tous les acteurs concernés sur le contenu et la stratégie d'intervention du projet en vue de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des activités.

2.2 Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, ces ateliers visent les objectifs suivants :

- *Informers les acteurs sur les activités, les objectifs, les résultats attendus et la stratégie d'intervention du projet ;*
- Discuter et analyser des activités à mener en vue d'établir leur cohérence avec les autres initiatives nationales et régionales ;
- Proposer une synergie d'action avec tous les acteurs ;
- Prendre en compte les observations/recommandations formulées.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de ces ateliers se résument comme suit:

- Les acteurs sont informés sur les activités, les objectifs, les résultats attendus et la stratégie d'intervention ;
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sont clarifiés;

- Les activités sont présentées et analysées en termes de pertinence et de réalisme ;
- Les grandes lignes du Programme de Travail et du Budget annuel pour l'année 2021 sont présentées, analysées et validées.
- Les observations et recommandations sont clairement formulées.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour mener à bien ces ateliers, l'UGP procèdera aux présentationsci-dessous :

- Présentation sommaire du projet ;
 - o Présentation Synoptique ;
 - o Arrangement institutionnel ;
 - o Contexte ;
 - Menaces ;
 - Obstacles ;
 - o Objectifs du Projet ;
 - o Composantes du Projet ;
 - o Zone d'intervention ;
 - o Plan de financement du projet ;
 - o Arrangements de gestion du projet ;
 - o Comité de pilotage du Projet ;
 - o Comité Technique ;
 - o Unité de Gestion du Projet.
- Plan de Travail et Budget annuel 2021 sous forme d'exposé, de débat en vue de sa validation.

Il est prévu de mettre à la disposition des participants la copie du plan de travail et budget annuel 2021 et la présentation sommaire du projet pour leur documentation.

V. PARTICIPATION

L'atelier de lancement concernera les représentants des structures et organismes ci-après :

1. Le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement, du Développement Durable ou son représentant;
2. Le Ministre de l'Agriculture de l'élevage et de Pêche ou son représentant ;
3. Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ou son représentant ;
4. Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ou son représentant ;
5. Le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ou son représentant ;
6. Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'eau ou son représentant ;
7. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air ou son représentant ;
8. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre ou son représentant ;
9. Le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale ou son représentant ;
10. L'Ambassadeur des Etats Unis ou son représentant ;
11. L'Ambassadeur de la Suède ou son représentant ;
12. Le Gouverneur de la Région de Tombouctou ou son représentant ;
13. Le Gouverneur de la Région de Mopti ou son représentant ;
14. Le Président du conseil de cercle de Douentza ou son représentant ;
15. Le Président du conseil de cercle de Gourma Rharous ou son représentant ;
16. Trois Représentants de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;

17. Le Directeur Général de la Douane ou son représentant ;
18. Le Directeur National de l'Agriculture ou son représentant ;
19. Le Directeur National de l'Aménagement du Territoire ou son représentant ;
20. Le Directeur National de l'Hydraulique ou son représentant ;
21. Le Directeur National des Productions et des Industries Animales ou son représentant ;
22. Le Maire de la commune rurale d'Inadiatafane ou son représentant ;
23. Le Maire de la commune rurale de Bambara Maoudé ou son représentant ;
24. Le Maire de la commune rurale de Boni ou son représentant ;
25. Le Maire de la commune rurale de Dalla ou son représentant ;
26. Le Maire de la commune rurale de Mondoro ou son représentant ;
27. Le Chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Douentza ou son représentant ;
28. Le Chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Gourma Rarhous ou son représentant ;
29. Le Chef de la Brigade Anti Braconnage ou son représentant ;
30. Un Représentant de l'ONG Wild Fondation ou son représentant ;
31. Un Représentant de la MINUSMA ;
32. Deux Représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement ;
33. Un Représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
34. Un Représentant du Comité MAB- UNESCO ;
35. Un Représentant du Réseau des Parlementaires chargés de la gestion de la Faune ;
36. Un Représentant de l'Association pour l'Aide aux Femmes en Détresse et aux Enfants ;
37. Un Représentant de l'Office de Radio et de Télévision du Mali.

Les participants au Comité National de Pilotage du projet sont les représentants des structures et organismes ci-après :

1. Le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Président du CNP ;
2. Le Directeur National des Eaux et Forêts ou son représentant ;
3. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre ou son représentant ;
4. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'air ou son représentant ;
5. Le Directeur Général des Collectivités Territoriales ou son représentant ;
6. La Directrice Nationale de la Promotion de la Femme ;
7. Le Directeur National des Productions et des Industries Animales ;
8. Le Directeur Général de la Police ou son représentant ;
9. Le Directeur Général de la Douane ou son représentant ;
10. Le Directeur Général de la Gendarmerie ou son représentant ;
11. Le Gouverneur de la région de Mopti ou son représentant ;
12. Le Gouverneur de la région de Tombouctou ou son représentant ;
13. Le Président du Conseil de cercle de Douentza ou son représentant ;
14. Le Président du Conseil de cercle de Gourma Rharouss ou son représentant ;
15. Le Maire de la commune rurale de Bambara Maoudé ou son représentant ;
16. Le Maire de la commune rurale de Gandamia ou son représentant ;

17. Le Maire de la commune rurale de Hairé ou son représentant;
18. Le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement ou son représentant;
19. Le Point Focal opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial ;
20. Le Chef de la Brigade Anti Braconnage ou son représentant;
21. Le représentant de l'ONG Wild Fondation ;
22. Deux Représentantes des bénéficiaires du Projet ;
23. Le Coordonnateur National du projet.

VI. LIEU ET DUREE DE L'ATELIER

Ces ateliers se dérouleront au Centre de formation Pratique Forestier Jean Djigui KEITA communément appelé Centre de Formation Forestier de Tabacorole 2021.